

DÉPARTEMENT de la
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
de MURET

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le 05/04/2022

ID : 031-213105802-20220404-2022_14-DE



Folio n° 09
N° 2022.09

CANTON de PORTET/GARONNE

COMMUNE de VILLATE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	13
En Exercice :	13
Présents :	13
Votants :	13

Objet : Vote du budget primitif 2022

L'an Deux Mil Vingt Deux

Le quatre avril à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune

de Villate dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GARAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal :
le 25/03/2022

PRESENTS : Mesdames PAJAUD, ALAMINOS,
CARLES, CHEFTEL, GROS

Messieurs GARAUD, DUFOUR, PELFORT,
CONCATO, GALEA, GARCIA, MAURETTE, RADJA

ABSENTS EXCUSES :

PROCURATIONS :

Madame Hélène CHEFTEL a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait une présentation détaillée à l'Assemblée de la Section de FONCTIONNEMENT et de la Section d'INVESTISSEMENT détail par article du **BUDGET PRIMITIF 2022**. Monsieur le Maire rappelle que le vote étant équilibré, il s'agit maintenant de l'approuver.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord et vote le **BUDGET PRIMITIF 2022** par Nature et par Chapitre pour la section de Fonctionnement et pour la section d'Investissement.

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa transmission en
Sous-Préfecture le 05/04/2022
Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

A Villate, le 04/04/2022
Le Maire, J.C GARAUD



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 13
 Nombre de membres présents :
 Nombre de suffrages exprimés :
 VOTES :
 Pour :
 Contre :
 Abstentions :

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le 05/04/2022



ID : 031-213105802-20220404-2022_14-DE

Date de convocation : 25/03/2022

Présenté par Le Maire (1), *JC GARAUD*
 A Villate, le 04/04/2022
 Le Maire,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A Villate, le 04/04/2022
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALAMINOS Dominique	<i>D. Alaminos</i>
CARLES Nadine	<i>Nadine Carles</i>
CHEFTEL Hélène	<i>Hélène Chefstel</i>
CONCATO Patrick	<i>Patrick Concato</i>
DUFOUR Claude	<i>Claude Dufour</i>
GALEA Dominique	<i>Dominique Galea</i>
GARAUD Jean Claude	<i>Jean Claude Garaud</i>
GARCIA Didier	<i>Didier Garcia</i>
GROS Virginie	<i>Virginie Gros</i>
MAURETTE Gabriel	<i>Gabriel Maurette</i>
PAJAUD Solange	<i>Solange Pajaud</i>
PELFORT Jean Louis	<i>Jean Louis Pelfort</i>
RADJA Ali	<i>Ali Radja</i>

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 05/04/2022, et de la publication le 05/04/2022
 A Villate, le 05/04/2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

Le Maire,
JC GARAUD

